



*Commissariat aux comptes
C.R.C.C. de Limoges*

4, rue Legouvé
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 32 50 32
Fax : 05 55 32 09 80
contact@audEFI.fr

SARL au capital de 100 000 €
RCS Limoges B 428 180 236

Commissaires aux comptes

François VIGIER

Xavier BLANC

Catherine TERRADE

Bruno DEZEYRAUD

Maxime CAMILLERI

Julien LEBRIN

Vincent BARON

**Association Limousine pour
l'Utilisation du Rein Artificiel
à Domicile
(ALURAD)**

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

**Association Limousine pour l'Utilisation
du Rein Artificiel à Domicile**

Avenue du Buisson

87000 LIMOGES

Association Limousine pour
l'Utilisation du Rein Artificiel
à Domicile

(ALURAD)

1 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

2 - Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a strategy for mental health care in the UK. The strategy is based on the following principles:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live a full and active life.

The strategy is based on the following principles:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live a full and active life.

The strategy is based on the following principles:

• People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

• People with mental health problems should be given the opportunity to work and to contribute to society.

• People with mental health problems should be given the opportunity to live a full and active life.

Association Limousine pour
l'Utilisation du Rein Artificiel
à Domicile
(ALURAD)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



A l'Assemblée Générale de l'Association Limousine pour l'Utilisation du Rein Artificiel à Domicile,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Limousine pour l'Utilisation du Rein Artificiel à Domicile (A.L.U.R.A.D.) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions de fonctionnement et des produits issus de la tarification des actes médicaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Limoges,
Le 25 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
AUDEFI AUDIT

Julien LEBRIN



Annexe au rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ALURAD CONSOLIDE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	499 995	468 176	31 818	51 380
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	499 995	468 176	31 818	51 380
	Immobilisations corporelles	Terrains	541 315	21 272	520 043	520 895
		Constructions	15 043 165	6 586 507	8 456 658	6 312 387
Inst. techniques, mat.out.industrieis		4 322 767	3 530 847	791 920	835 096	
Autres immobilisations corporelles		1 849 562	1 483 704	365 857	340 260	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours		4 800		4 800	1 893 914	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	21 761 611	11 622 332	10 139 279	9 902 555	
Immobilisations financières et	Participations	45		45	45	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	1 406		1 406	1 385	
	TOTAL	1 451		1 451	1 431	
Total I		22 263 058	12 090 508	10 172 550	9 955 367	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements	439 050		439 050	494 644
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	439 050		439 050	494 644
		Avances et acomptes versés sur commande				
	Créances ⁽¹⁾	Créances usagers et comptes rattachés	1 237 870	9 072	1 228 798	1 341 353
Autres créances		329 921		329 921	435 108	
TOTAL		1 567 792	9 072	1 558 719	1 776 462	
Divers	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement	183 780	1 299	182 480	183 308	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	15 486 645		15 486 645	15 735 837	
	Charges constatées d'avance (4)	85 062		85 062	76 096	
	Total II	17 762 331	10 371	17 751 959	18 266 348	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		40 025 390	12 100 880	27 924 509	28 221 716	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					



Bilan passif (avant répartition)

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

ALURAD CONSOLIDE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	699 706	699 706
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	23 086 500	21 438 266
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	265 394	1 648 233
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	11 687	13 350	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		24 063 288	23 799 556
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	561 136	489 248
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	13 926	129 650
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		575 062	618 899
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 238 481	1 442 665
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435 220	588 006
	Dettes fiscales et sociales	1 351 316	1 439 619
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 580	283 454
	Autres dettes	23 269	47 976
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	179 291	1 537	
Total III		3 286 159	3 803 260
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		27 924 509	28 221 716
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	3 286 159	3 803 260
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



Compte de résultat

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

ALURAD CONSOLIDE

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	13 476 079	13 826 238	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	13 476 079	13 826 238	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
Subventions d'exploitation	123 737	491 906		
Produits liés à des financements réglementaires				
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	182 317	235 826		
Autres produits				
	Total des produits d'exploitation I	13 782 133	14 553 971	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	3 821 234	3 869 938
		Variation de stocks	55 594	-26 981
	Autres achats et charges externes (1)	1 411 577	1 427 631	
	Impôts, taxes et versements assimilés	513 066	434 901	
	Salaires et traitements	4 686 885	4 337 644	
	Charges sociales	2 062 484	1 864 216	
		amortissements	930 948	838 601
	Dotations	provisions		
	d'exploitation	• sur immobilisations	6 427	7 631
	• sur actif circulant : provisions	87 085	79 859	
	• pour risques et charges : provisions			
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	4 196	1 524		
	Total des charges d'exploitation II	13 579 502	12 834 967	
	Résultat d'exploitation (I-II)	202 631	1 719 004	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés		III	
	Déficits ou excédents transférés		IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	92 205	92 562	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers V	92 205	92 562	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	827	472	
	Intérêts et charges assimilées	51 593	59 759	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI	52 421	60 231	
	Résultat financier (V-VI)	39 783	32 330	
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	242 414	1 751 334	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

ALURAD CONSOLIDE

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 794
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 663	13 663
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	1 663	19 457
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75 475	75 414
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		13 352
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	75 475	88 767
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-73 812	-69 309
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	18 933	18 598
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	121 115	114 456
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	5 391	129 650
Total des produits (I+III+V+VII+XI)		13 997 118	14 780 448
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)		13 731 723	13 132 214
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		265 394	1 648 233
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			



SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

ASSOCIATION ALURAD

Annexe

aux comptes annuels de l'exercice clos le

31/12/2018

KPMG SA

25 rue Hubert Curien – 87038 Limoges cedex 1



SARL AUDÉFI AUDIT

Sommaire

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tel: 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	2
1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE	2
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	3
1. BILAN ACTIF	3
Note n° 1.1 : Tableau des immobilisations	3
Note n° 1.2 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation.....	3
Note n° 1.3 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation.....	3
Note n° 1.4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux.....	4
Note n° 1.5 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux	4
Note n° 1.6 : Tableau des amortissements	4
Note n° 1.7 : Valorisation des stocks.....	5
Note n° 1.8 : Etat des créances	5
2. BILAN PASSIF	6
Note n° 2.1 : Fonds propres	6
Note n° 2.2 : Réserve pour projet associatif	7
Note n° 2.3 : Fonds dédiés : tableau de suivi.....	8
Note n° 2.4 : Autres fonds associatifs	8
Note n° 2.5 : Engagements pris en matière de retraite	9
Note n° 2.6 : Provisions pour risques et charges	9
Note n° 2.7 : Etats des dettes	9
C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	10
1.1 Ventilation de l'effectif moyen	10
D – AUTRES INFORMATIONS	11
1.2 Résultat exceptionnel : éléments principaux	11
1.3 Application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006	11
1.4 Engagements hors bilan.....	11
1.5 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	11

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Mise en service des locaux administratifs et pharmacie à Isle.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Téi. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audéfi.fr

1. BILAN ACTIF

Note n° 1.1 : Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	503 353,88	9 000,00	12 358,50	499 995,38
Immobilisations corporelles	19 227 498,88	3 028 226,03	498 913,06	21 756 811,85
Immobilisations en cours	1 893 914,90	806 770,04	2 695 884,94	4 800,00
Immobilisations financières	1 431,32	20,41		1 451,73
TOTAL	21 626 198,98	3 844 016,48	3 207 156,50	22 263 058,96

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Note n° 1.2 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans

Note n° 1.3 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions (structure)	Linéaire	40 ans
Agencements des constructions	Linéaire	Entre 10 et 30 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	Linéaire	Entre 5 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Note n° 1.4 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

- Logiciels : 9 000.00 €

Note n° 1.5 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Terrains	0 €	
Constructions et agencements	2 695 885 €	
Matériel hors soins	8 212 €	
Matériel médical	186 376€	
Agencements	35 868 €	
Matériel de transport	20 492 €	
Matériel de bureau et mobilier	81 393 €	

SARL AUDÉFI AUDIT
C.R.C.C. de Limoges
4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES
Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80
E-mail : contact@audefi.fr

Les principales sorties d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice sont notamment représentées par :

Terrains	0 €
Constructions	0 €
Matériel hors soins	961 €
Matériel médical	451 494 €
Agencements	0 €
Matériel de transport	13 762 €
Matériel de bureau et mobilier	32 697 €

Note n° 1.6 : Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amort cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amort cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	451 973,43	28 561,94	12 358,50	468 176,87
Immobilisations corporelles	11 218 858,09	902 387,04	498 913,06	11 622 332,07
Immoilisations financières				
TOTAL	11 670 831,52	930 948,98	511 271,56	12 090 508,94

Note n° 1.7 : Valorisation des stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré.

Note n° 1.8 : Etat des créances

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	1 451,00		1 451,00
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 237 870,28	1 219 724,73	18 145,55
Autres	329 921,77	329 921,77	
Charges constatées d'avance	85 062,75	85 062,75	
TOTAL	1 654 305,80	1 634 709,25	19 596,55
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2. BILAN PASSIF

Note n° 2.1 : Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- valeur du patrimoine intégré		SARL AUDEFI AUDIT		
- fonds statutaires		C.R.C.C. de Limoges		
- apports		4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80 E-mail : contact@audefi.fr		
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	699 706.29			699 706.29
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
- réserves indisponibles				
- réserves statutaires ou contractuelles				
- réserves réglementées				
- autres réserves ⁽²⁾	21 438 266.95	2 031 309.82	383 076.55	23 086 500.22
Report à nouveau				

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail: contact@audefi.fr

Note N° 2.2 : Réserve pour projet associatif

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Extension Limoges Buisson	1 304 788.95		101 559.81		1 203 229.14
Limoges Schoelcher	113 033.66		7 321.15		105 712.51
Brive	2 629 792.47		187 485.94		2 442 306.53
Ussel	1 344 038.66		86 709.65		1 257 329.01
Projet Limoges Buisson	4 837 540.56				4 837 540.56
Projet St Yrieix et Schoelcher 2	6 660 420.36	2 031 309.82			8 691 730.18
TOTAL	16 889 614.66	2 031 309.82	383 076.55		18 537 847.93

Note N° 2.3 : Fonds dédiés : tableau de suivi

Situations	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194) A	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894) B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894) C	Fonds restant en fin d'exercice (compte 194) D=A-B+C
Ressources				
Fonds dédiés sur crédits FIR	121 115.93	121 115.93		0
Fonds dédiés sur FIR actions dépitage	8 535.00		5 391.34	13 926.34
TOTAL	129 650.93	121 115.93	5 391.34	13 926.34

Note n° 2.4 : Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- apports ⁽¹⁾				
- legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	60 979.61			60 979.61
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				

⁽¹⁾ Dont subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association et maintenues au passif.

Note n° 2.5 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à : 561 136.05 euros (charges comprises). Le taux d'actualisation retenu est de 3.60 %.
Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

Note n° 2.6 : Provisions pour risques et charges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tel 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

Situations et mouvements Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour départ à la retraite	489 248.58	87 085.96	15 198.49	561 136.05
Provisions pour charges				
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				

Note n° 2.7: Etats des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	1 238 481	214 905	905 039	118 537
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435 221	435 221		
Dettes fiscales et sociales	1 351 316	1 351 316		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 580	58 580		
Autres dettes	23 269	23 269		
Produits constatés d'avance	179 292	179 292		
TOTAL	3 286 159	2 262 583	905 039	118 537
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	203 640			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**1.1 Ventilation de l'effectif moyen**

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Non cadres	89.67	
- Cadres	20.27	
TOTAL	109.94	

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

D – AUTRES INFORMATIONS

SARL AUDÉFI AUDIT

C.R.C.C. de Limoges

4, rue Legouvé - 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 32 50 32 - Fax 05 55 32 09 80

E-mail : contact@audefi.fr

1.2 *Résultat exceptionnel : éléments principaux*

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissement subvention		1 663
Produits de cession		0
Solde créances usagers		0
VNC des éléments cédés	0	
Mécénat	75 000	

1.3 *Application de la loi 2006-586 du 23 mai 2006*

Montant global des rémunérations visées à l'article 20 de la loi du 23 mai : NEANT.

1.4 *Engagements hors bilan*

- Emprunt de 2 000 k€ auprès de la BNP : hypothèque de 1^{er} rang du bâtiment sur 2 400 k€ (15/07/2008).
- Emprunt de 900 k€ auprès de la BNP : engagement de souscription de 790 sicav BNP Paribas monétaire qui font l'objet d'un gage pour un montant au moins égal à 20% du prêt initial, soit 180 k€.

1.5 *Honoraires des Commissaires aux comptes*

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	11 220	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal		
Honoraires totaux	11 220	

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1993).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing emphasis on the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (iv) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (v) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (vi) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (vii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (viii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (ix) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (x) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (xi) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (xii) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

Association Limousine pour
l'Utilisation du Rein Artificiel
à Domicile
(ALURAD)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018



A l'Assemblée Générale de l'Association Limousine pour l'Utilisation du Rein Artificiel à Domicile,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1 - Personne concernée : Monsieur Rémi BOUDET, administrateur de l'ALURAD.

M. Rémi BOUDET est employé par l'association à temps partiel en qualité de néphrologue. Il a perçu en 2018 un salaire brut de 12 772,69 € en rémunération du travail accompli à ce titre et a bénéficié du remboursement d'indemnités kilométriques à hauteur de 148,00 €.

2 - Personne concernée : Le Centre Hospitalier Universitaire de LIMOGES, représenté par Madame Claude DUBOIS-SOULAS, directrice de l'organisation, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers, en tant qu'administrateur de l'ALURAD.

Le Centre Hospitalier Universitaire de LIMOGES a facturé des prestations de services à l'ALURAD portant principalement sur le traitement de déchets, et refacturations de charges diverses pour un montant de 52 371,67 €.

3 - Personne concernée : Le Centre Hospitalier de GUERET, représenté par son Directeur, Monsieur Frédéric ARTIGAUT, en tant qu'administrateur de l'ALURAD.

Le Centre Hospitalier de GUERET a facturé des prestations de services à l'ALURAD, selon les modalités fixées par la convention de partenariat en date du 23 mai 2011, pour 7 216,65 € (déchets, bail emphytéotique, formation et collations).

4 - Personne concernée : Le Centre Hospitalier de BRIVE, représenté par son Directeur, Monsieur Vincent DELIVET, en tant qu'administrateur de l'ALURAD.

Le Centre Hospitalier a facturé des prestations de services à l'ALURAD, selon les modalités fixées par la convention de partenariat en date du 6 avril 2011, portant sur la refacturation de personnel médical et non médical, charges liées aux locaux, collations, formations et traitement de déchets pour 70 679,30 €.

5 - Personne concernée : Le Centre Hospitalier d'USSEL, représenté par son Directeur, Monsieur Augustin ROUX, en tant qu'administrateur de l'ALURAD.

Le Centre Hospitalier a facturé des prestations de services à l'ALURAD, selon les modalités fixées par la convention de partenariat en date du 19 juillet 2011, pour 4 318,15 € (bail emphytéotique, déchets et collations).

Fait à Limoges
Le 25 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
AUDEFI AUDIT

Julien LEBRIN

